



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°40-2017-148

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDTM

- 40-2017-12-13-002 - Arrêté de distraction et adhésion au régime forestier (4 pages) Page 3
- 40-2017-12-07-002 - arrêté prorogeant l'arrêté du 21 octobre 1996 autorisant le système de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération de Mont de Marsan Conte et son rejet dans le Midou (4 pages) Page 8

DIRECCTE-UD40

- 40-2017-12-14-001 - Arrêté n°3 accordant la médaille d'honneur du travail - promotion 01/01/2018 (36 pages) Page 13
- 40-2017-12-12-001 - Autorisation du travail des dimanches 24 et 31 décembre 2017 pour le personnel salarié des entreprises de coiffure listées (4 pages) Page 50
- 40-2017-11-22-008 - déclaration SAP ESPACES VERTS PAYS ORTHE (1 page) Page 55
- 40-2017-12-11-001 - DECLARATYION SAP DUCLAUX PAYSAGE SERVICE (1 page) Page 57
- 40-2017-12-07-003 - récépissé de déclaration SAP TASSY ANTHONY (1 page) Page 59

Préfecture des Landes

- 40-2017-11-30-008 - AP n°2017-641 portant création de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) (3 pages) Page 61
- 40-2017-12-06-007 - Arrêté nommant Monsieur Daniel Robert DUCAMP maire honoraire (1 page) Page 65
- 40-2017-12-04-004 - Arrêté n° 2017-438 décernant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - promotion du 4 décembre 2017 (4 pages) Page 67
- 40-2017-11-02-012 - Arrêté n°2017-389 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018 (12 pages) Page 72
- 40-2017-12-13-001 - COMMUNIQUE PRESSE - CDAC du 7 décembre 2017 - (2 pages) Page 85

DDTM

40-2017-12-13-002

Arrêté de distraction et adhésion au régime forestier



PREFET DES LANDES

ARRETE

Portant distraction et adhésion au régime forestier des bois situés sur le territoire de la commune de LABOUHEYRE, département des Landes

**Le préfet des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU les articles L.211-1, L.214-3, R.214-1, R.214-2, et R.214-6 à 8 du code forestier,

VU la circulaire de M. le ministre de l'agriculture DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003,

VU les délibérations du conseil municipal de la commune de LABOUHEYRE en date du 17 février 2017,

VU le rapport de présentation du projet de l'office national des forêts en date du 11 mai 2017,

VU l'avis de M. le directeur d'agence de l'office national des forêts à BRUGES en date du 22 novembre 2017 ,

VU l'avis favorable de M. le directeur départemental des territoires et de la mer,

VU le plan des lieux,

Sur la proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

ARTICLE 1er – Les parties de parcelles boisées désignées ci-dessous, propriété de la commune de LABOUHEYRE et sises sur le territoire communal, sont distraites du régime forestier :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Bouhemi	F	91	3ha 20a 15ca
Bouhemi	AC	210	0ha 59a 73ca

Soit une surface totale de 3ha 79a 88ca

ARTICLE 2 – La parcelle boisée désignée ci-dessous, propriété de la commune de LABOUHEYRE et sise sur le territoire communal relève du régime forestier :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Preillat	B	52	17ha 54a 00ca

Soit une surface totale de 17ha 54a 00ca

ARTICLE 3 – La présente décision ne préjuge pas des suites données aux instructions des autres procédures et ne prendra effet qu'à la date de la signature de l'acte de vente. La commune remettra à l'ONF une attestation de vente qui sera transmise aux services de l'État.

ARTICLE 4 - A l'issue de ce mouvement foncier, la surface de la forêt propriété de la commune de **LABOUHEYRE** bénéficiant du régime forestier et sise sur le territoire communal, s'établira à **435 ha 35a 30 ca.**

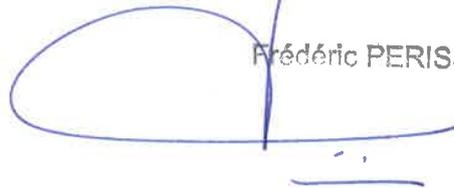
ARTICLE 5 – Des recours gracieux auprès du préfet et hiérarchique auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation peuvent s'exercer dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de 2 mois à compter de la notification, ou, en cas de recours gracieux ou hiérarchique, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

ARTICLE 6 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur d'agence de l'office national des forêts à BRUGES, le maire de la commune de **LABOUHEYRE** sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes et affiché en mairie de **LABOUHEYRE**.

Mont de Marsan, le 13 DEC. 2017

Le préfet,

Frédéric PERISSAT

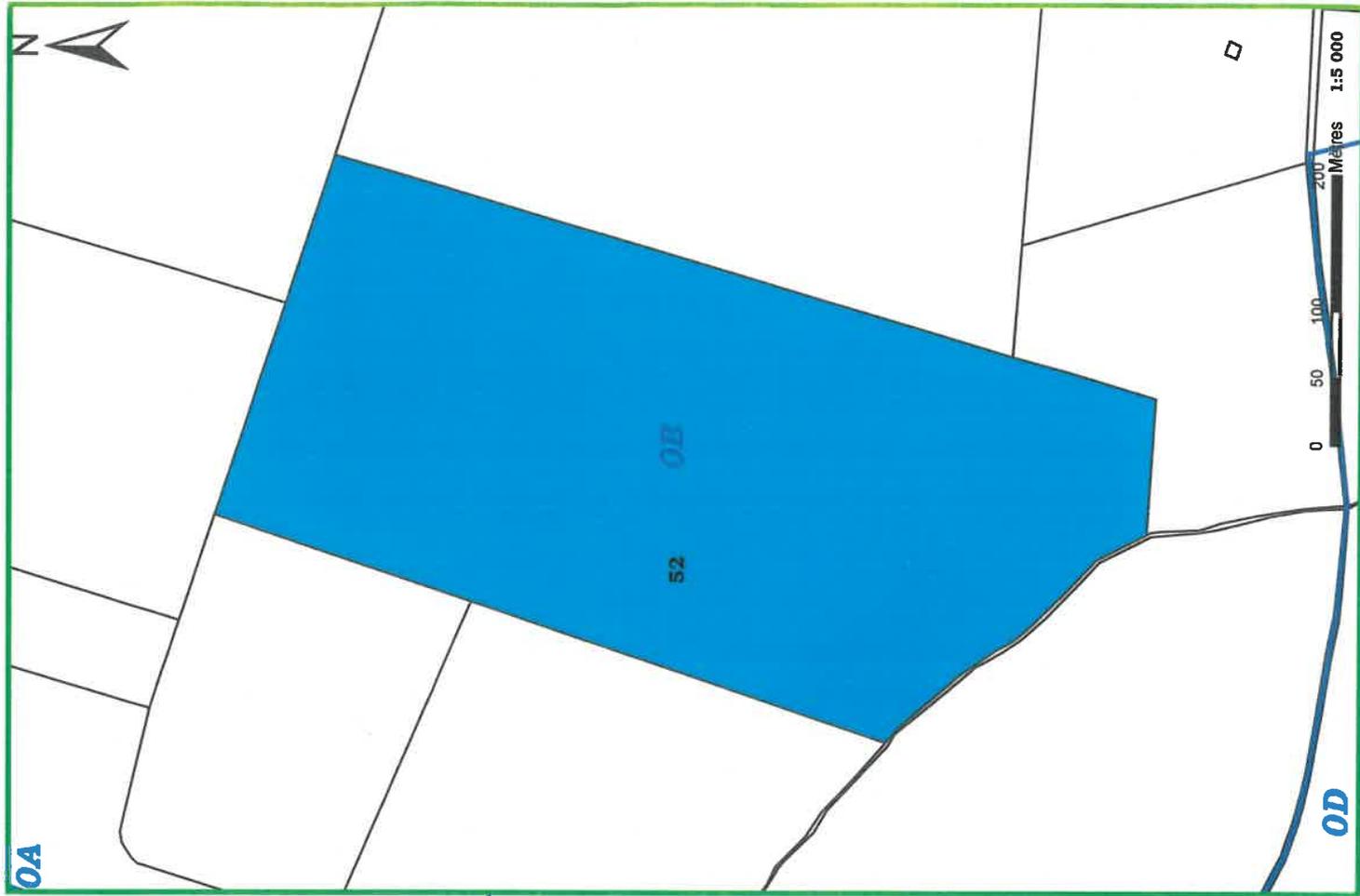


**Annexe à l'arrêté n°2017-2176 portant
distraction et adhésion au régime
forestier
sur la commune de
LABOUHEYRE**

Légende

-  Section cadastrale
-  Parcelle cadastrale (v2017)
-  adhésion au régime forestier
-  distraction du régime forestier
-  Parcelle communale relevant du régime forestier

Le Préfet des Landes
ERLAND PERISSAT



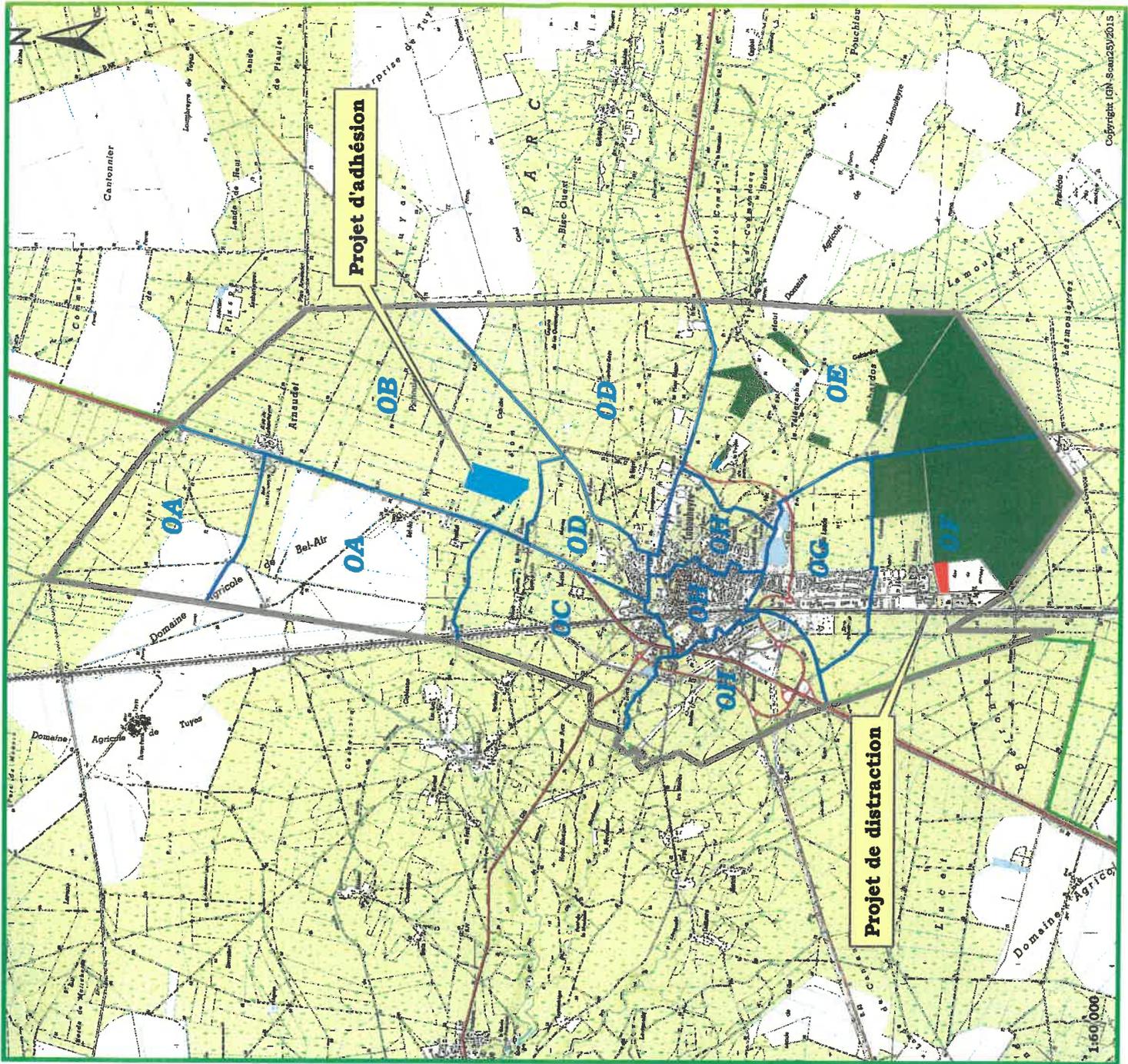
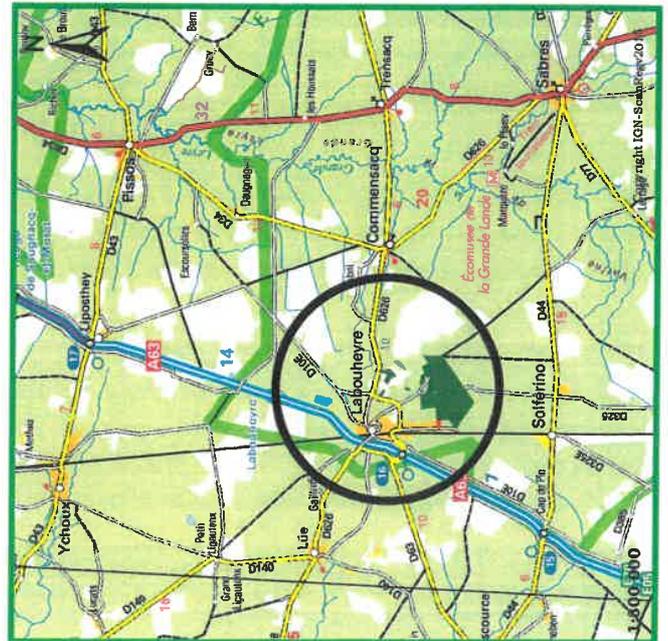
ONF - Agence Landes Nord Aquitaine - Mai 2017 - CT

**Annexe à l'arrêté n°2017-2176 portant
distraction et adhésion au régime
forestier
sur la commune de
LABOUEYRE**

Le Préfet des Landes
Frédéric PERISSAT

Légende

-  Limite communale
-  Section cadastrale
-  adhésion au régime forestier
-  distraction du régime forestier
-  Parcelle communale relevant du régime forestier



DDTM

40-2017-12-07-002

arrêté prorogeant l'arrêté du 21 octobre 1996 autorisant le
système de traitement des eaux résiduaires de
l'agglomération de Mont de Marsan Conte et son rejet dans
le Midou



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Police de l'Eau et Milieux
Aquatiques

Bureau rejet, prévention des
pollutions

**ARRETE PROROGANT
L'ARRETE DU 21 OCTOBRE 1996 AUTORISANT LE SYSTEME DE
TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES DE L'AGGLOMERATION
DE MONT DE MARSAN CONTE ET SON REJET DANS LE MIDOU**

**LE PREFET DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la directive européenne n° 91/271/CEE modifiée du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L214-6 II, R214-53;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) adopté le 1^{er} décembre 2015; ;

VU la délibération de la commune de MONT DE MARSAN en date du 29 juin 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1996 autorisant au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement le système de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération de MONT DE MARSAN CONTE et son rejet dans le Midou;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2017 l'arrêté du 21 octobre 1996 autorisant le système de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération de MONT DE MARSAN CONTE et son rejet dans le Midou;

VU la demande de la commune de MONT DE MARSAN en date du 30 octobre 2017 sollicitant la prorogation de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système de traitement de

DDTM des landes – 351, boulevard St- Médard - BP 369 - 40012 Mont de Marsan Cedex -Tel : 05 58 51 30 00 - Fax : 05 58 51 30 10
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr/>

MONT DE MARSAN CONTE en raison des délais nécessaires à la complétude du dossier d'autorisation en cours;

VU l'avis favorable émis le 20/11/2017 par la commune de MONT DE MARSAN sur le projet d'arrêté transmis le 17/11/2017 ;

CONSIDERANT que l'arrêté du 23 mars 2016 ayant autorisé le système d'assainissement de MONT DE MARSAN Conte sera caduc le 31 décembre 2017,

CONSIDERANT que le nouveau dossier d'autorisation sera complété en 2018

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'autorisation

Le présent arrêté proroge le délai de validité de l'autorisation prévue à l'article 1 « Objet de l'autorisation » de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1996 **jusqu'au 31 décembre 2019**.

Article 2 - Autres dispositions

Le texte de l'article 7 de l'arrêté du 21 octobre 1996 « durée de l'autorisation » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

La présente autorisation est accordée jusqu'au **31 décembre 2019**.

Le système d'assainissement de MONT DE MARSAN Conte (déversoirs d'orage situés sur le système de collecte et station d'épuration) fera l'objet d'un dépôt d'un dossier d'autorisation complémentaire au plus tard le **31/12/2018**.

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2017 l'arrêté du 21 octobre 1996 est abrogé.

Article 3 – Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de MONT DE MARSAN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Procès-verbal de cette formalité sera dressé par les soins du Maire.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture des LANDES durant une durée d'au moins 6 mois.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

Article 4 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article **R. 181-50** du code de l'environnement :

- par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie entre la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article et l'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44

Dans le même délai de deux mois, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux ou hiérarchique emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

De plus, conformément à l'article R.181-52 du code de l'environnement, les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée, à défaut la réponse est réputée négative.

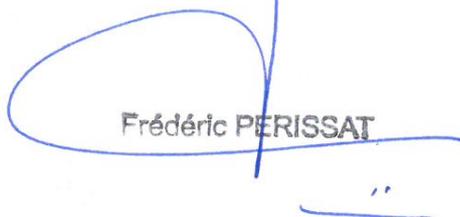
Article 5 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Landes,
Le maire de la commune de MONT DE MARSAN,
Le directeur départemental des territoire et de la mer du département des
LANDES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le

- 7 DEC. 2017

P/Le préfet,


Frédéric PERISSAT

DIRECCTE-UD40

40-2017-12-14-001

Arrêté n°3 accordant la médaille d'honneur du travail -
promotion 01/01/2018

ARRETE N° 3

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2018

Le préfet des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Frédéric PÉRISSAT, préfet des Landes ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALEXANDRE Gregory**
Ouvrier, SOARMI, SAUGNACQ-ET-MURET.

- **Madame ALONSO Agnès**
Assistante Commerciale, TEMBEC AVEBENE, TARTAS.

- **Monsieur ANTONINI Laurent**
Encadrant confirmé, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur ARRECOT Lionel**
Directeur Agence Entreprises, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.

- **Madame ARRICAU-CASSIAU Françoise**
Assistante Maternelle, ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE, ANGLET.

- **Madame AUBERT Hélène**
Approvisionnement, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, EVRY.

- **Monsieur BACHELE Philippe**
Chef de Cuisine niveau VI, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.

- **Madame BALLION Séverine**
Encadrant de la Fonction Allocataires, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame BATS Nathalie**
Agent d'Entretien, OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME, MIMIZAN.

- **Monsieur BELLEDO Alain**
Animateur Activité Triperie, ARCADIE SUD OUEST, RODEZ.

- **Monsieur BERNACHOT Jacques**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.

- **Madame BERNAJUZAN Pascale**
Assistante de Direction, AUTODISTRIBUTION POIDS LOURDS, LUCE.

- **Madame BEYER Pascale**
EM PR SCE AD4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.

- **Madame BORDIER Murielle**
Assistant Bancassurance, CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur BOUILLERCE-MIRASSOU François**
Responsable d'Exploitation, STEF LOGISTIQUE SAINT-SEVER, SAINT-SEVER.

- **Monsieur BOUNIORT Christophe**
Agent de Quai, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.

- **Madame BRAQUE Hélène**
Hôtesse, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.

- **Monsieur BROUSTE Cédric**
Contremaître, CHEMIVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur CAZADE David**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.

- **Monsieur CAZAUX Frédéric**
Conducteur Presse Pate, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur CHAMPENOIS Pascal**
Cariste Finition, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur CLAVE Christophe**
Employé Service Après Vente, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.

- **Monsieur CLAVERIE Christophe**
Ouvrier docker, conducteur d'engins, BERGÉ MARITIMA, BAYONNE.

- **Monsieur CLOUTOUR Alain**
Ouvrier, SOARMI, SAUGNACQ-ET-MURET.

- **Monsieur COLAS Fabrice**
Technicien Systèmes et Réseaux, ECONOM OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.

- **Monsieur COUPE Pascal**
TA.2., SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Madame COUPE Sandrine**
Aide Soignante, ATLAS COPCO APPLICATIONS INDUSTRIELLES, FRANCONVILLE.

- **Monsieur CURUTCHET Christophe**
Ouvrier docker, grutier, BERGÉ MARITIMA, BAYONNE.

- **Monsieur DALLET Laurent**
Conseiller Financier, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.

- **Madame DA MOTA PEREIRA Christine**
Vendeuse, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur DANGUIN Olivier**
Magasinier, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur DARREMONT Thierry**
AT 2A2, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.

- **Madame DARRIEUX Florence**
Expert Comptable, FIDUCIAIRE NATIONALE, LA DEFENSE.

- **Monsieur DARRIGADE Alain**
Conducteur de Matériel de Collecte/Enlèvement/Nettoisement, SITA SUD OUEST, CANEJAN.

- **Monsieur DA SILVA DE MACEDO Eleuterio**
Maçon, LAFFITE TP BAUTIAA, POMAREZ.

- **Monsieur DAUMY Jacques**
VRP, LABO FRANCE, CEBAZAT.

- **Madame DAUVERGNE Elodie**
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

- **Monsieur DECEMBRE Serge**
Technicien Métrologie, LATELEC, LABEGE.

- **Madame DELENSEIGNE Marie-Christine**
Comptable Notariale, SCP CAZALIS, DUPLANTIER, LOUSTALOT, DAX.

- **Monsieur DELHAYE David**
Steward, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.

- **Monsieur DESCAT Gilles**
Acheteur, GROUPE AD SUD OUEST (GADSO), ANGERS.

- **Madame DESTRADE Nadine**
Assistante Confirmée, AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, ORTHEZ.

- **Monsieur DOUET Pierre**
Responsable Energies & Utilité, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur DUFOURQUET Joel**
Approvisionnement, ADB BLANCHARDET, LESCAR.

- **Madame DULAS Sabine**
Receveur Péage, ASF, ANGLET.

- **Monsieur DULOIS Armel**
Ouvrier/Employé, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BENITE.

- **Madame DUMOLIA Dominique**
Kinésithérapeute, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur DUOLLE Christophe**
Chef de Quart, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame DUPIELLET Nhu Lan**
Réfèrent Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur DUPRUILH Christophe**
Technicien d'Atelier, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Monsieur DUSSAUBAT Luis**
Expeditionnaire, ITM LAI, CASTETS.

- **Monsieur ESCALONA Michel**
Responsable Atelier Chaudronnerie, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur ETCHEVERRY Frédéric**
Chef de Secteur, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur FRANCOIS Frédéric**
Responsable Achats et Logistique, IXXI, CASTETS.

- **Madame FROMENTEAUX Sandrine**
Technicien Contrôle Chimie, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur GAULTIER Pierre**
Cadre Informatique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur GIBIELLE Alain**
Magasinier, ADB BLANCHARDET, LESCAR.

- **Madame GOSSELIN Monique**
Employée Restauration et Services, SODEXO, GUYANCOURT.

- **Madame GRAZIANI Christine**
Assistante ADV Circuit Court, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Madame GRUE Véronique**
Technicienne Tourisme, OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME, MIMIZAN.

- **Monsieur GUICHEMERRE Didier**
Expeditionnaire, ITM LAI, CASTETS.

- **Monsieur GUINCHARD Pascal**
AM FABRICATION POSTTE, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Madame HAVERLAN Corinne**
Attaché Scientifique, ROCHE SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.

- **Monsieur HOLLECOU Aymeric**
Chef de Secteur, SAVENCIA Produits Laitiers France, VIROFLAY.

- **Monsieur HORGUES Didier**
Agent de Maîtrise catégorie V, GALERIES LAFAYETTE, DAX.

- **Monsieur HUGUET Dominique**
Membre du Comité de Direction, CASINO JOA CESAR PALACE, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur IMBASCIATA Stéphane**
Ouvrier, SOARMI, SAUGNACQ-ET-MURET.

- **Madame IRITCITY Christelle**
EM PM SCE AD4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur JOSSO Yannick**
Ouvrier d'usine, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur LABADIE David**
Contremaître Production, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur LABARRERE Alain**
Charpentier Bois, SARL LALANNE, SAINT-PERDON.

- **Madame LABAT-CRABOS Stéphanie**
Responsable d'unité, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LABE Joël**
Chargé d'Opérations, HABITAT SUD ATLANTIQUE, BAYONNE.

- **Monsieur LABISCARRE Francis**
Adjoint au responsable de production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Madame LAFARGUE Cécile**
Directeur d'Agence Adjoint, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.

- **Monsieur LAFARGUE Michel**
Coordinateur d'Equipes, SOCIETE A.A.A., PARIS 11EME.

- **Monsieur LAHARGUE Elie**
Mineur, NGE GENIE CIVIL, TARASCON.

- **Madame LAHOUE Claire**
Ergothérapeute, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur LALANNE Jérôme**
Chauffeur Magasinier, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur LAMARQUE Eric**
Chauffeur Magasinier, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur LANDART Bruno**
Boulangier Démonstrateur, MOULINS SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE.

- **Monsieur LANUQUE-LANNE Régis**
Réfèrent Technique Vérification, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LAPEGUE Serge**
Responsable Production, STI France, ARUDY.

- **Madame LAPLUME-JOLY Elisabeth**
Déléguée Médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.

- **Monsieur LARCHER Patrice**
Second Cuiseur, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur LA ROCCA Antoine**
CAD 3A, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur LARRIEU Patrick**
Ouvrier de Fabrication, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame LASSALLE Sylvie**
Responsable Contrôle Qualité, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame LAVIGNE Guilaine**
Responsable Administratif d'Exploitation, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.

- **Madame LEGRET Pascale**
Mécanicienne Piqûres, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame LEMPEREUR Angélique**
Aide Chimiste 1er degré, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Madame LE NAIR Nolwenn**
EM PR SCE AD 3, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur LE RAY Laurent**
Magasinier, Chimex, MOURENX.

- **Madame LEROY Isabelle**
Conseiller Patrimonial, CIC SUD OUEST, BORDEAUX.

- **Madame LOPEZ Angéline**
Opérateur de Test-Contrôleur, LATELEC, LABEGE.

- **Monsieur LORREYTE Alexandre**
Chef de Secteur, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur LOUBIOU Christophe**
Acheteur, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame MAGENDIE Sylvie**
Employée Commerciale, CSF, MONDEVILLE.

- **Madame MARIUS Joelle**
Responsable Contrôle Qualité, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Madame MARTIN Sylviane**
Préparatrice de Commandes, FDG GROUP, ORLY.

- **Madame MASSON Nathalie**
Chargée de Communication, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

- **Madame MATTOS Murielle**
Technicien Hautement Qualifié, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur MEDINA Stéphane**
Chef d' Equipe, ITM LAI, CASTETS.

- **Madame MICHELENA Véronique**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur MILLET Alain**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, BISCARROSSE.

- **Monsieur MIMEAU Antoine**
Assistant Administratif et Technique, ITM LAI, CASTETS.

- **Madame MONTAGUT Nelly**
Réfèrent Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Madame MORGADO Christelle**
Animatrice Qualité et Environnement, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur MOUREU Francis**
Chauffeur Poid Lourd, LAFITTE TP, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

- **Monsieur NAVAILLES Dominique**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur NOGUES William**
Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.

- **Monsieur NOUGARO Benoit**
Directeur d'Agence Adjoint, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

10

- **Monsieur PARENTI Sébastien**
Polyvalent Ligne Fibre, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur PARRA Pierre-Yves**
Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.

- **Madame PERLETTI Réjane**
Chef d'Equipe, LATELEC, LABEGE.

- **Monsieur PERSAND Dominique**
Steward, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.

- **Monsieur PIONETTI Mickael**
Conseiller de Clientèle Entreprises, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.

- **Madame POUDENS Isabelle**
Chef d'Equipe, LATELEC, LABEGE.

- **Madame PRAT Brigitte**
Infirmière diplômée d'Etat, CLINIQUE MAYLIS, NARROSSE.

- **Monsieur PRAT Vincent**
Chef d' Equipe, ITM LAI, CASTETS.

- **Madame PRIVE Emmanuelle**
Technicien Qualifié, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur PUJOLAS Rémi**
Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE.

- **Madame RAVAGNANI Sylvie**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame ROBERT Régine**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur ROCHEFORT Pascal**
Ponceur, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur ROLLO Christophe**
Responsable Technico-Commercial, MEA France S.A.R.L, SAINT-DIE-DES-VOSGES.

- **Madame ROPP Helenita**
Conseillère de Clientèle, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.

- **Monsieur ROUSSEAU Philippe**
Responsable de Secteur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- **Madame SANZ Léa**
Conseillère Pole Emploi, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur SENMARTIN Gilles**
Contrôleur, LATELEC, LABEGE.

- **Monsieur SNOUSSI Talel**
Responsable de Projet, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.

- **Monsieur SUBERCHICOT Jean**
Responsable Supply Chain, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur SUKY Vincent**
Non Cadre PNC, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.

- **Monsieur TAPIE Patrice**
Conseiller Client, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur TASTET Charles**
Charpentier Bois, SARL LALANNE, SAINT-PERDON.

- **Madame TASTET Vanessa**
Conseillère clientèle, LA HALLE, PARIS.

- **Madame TAUZIA Christine**
Assistante Management Qualité, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Monsieur TECHENE Stéphane**
Agent logistique qualifié cdt 1, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Madame TESTEMALLE Patricia**
Préparatrice de commandes, FDG GROUP, ORLY.
- **Monsieur TOURNIER Stéphane**
Inventoriste, ITM LAI, CASTETS.
- **Madame UTHURBIDE Anne-Marie**
Gestionnaire de Maintenance, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.
- **Monsieur VENDRIOS Pierre**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Monsieur VILLENAVE Vincent**
Technicien Process Energie, TEMBEC TARTAS, TARTAS.
- **Madame VINIT Marie-Caroline**
INB 3B, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ABANE Christine**
Gestionnaire du Recouvrement, URSSAF, ANGLET.
- **Madame BATISTA Dominique**
Gestionnaire Formation et RH, TEMBEC TARTAS, TARTAS.
- **Madame BATS Nathalie**
Agent d'Entretien, OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME, MIMIZAN.
- **Madame BEN BAHA Jmiaa**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur BERMUDEZ Domingo**
Ouvrier Qualifié, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur BIDONDO Bruno**
Magasinier chauffeur, GROUPE AD SUD OUEST (GADSO), ANGERS.

- **Monsieur BONHOMME Joël**
Formateur, AMCOR FLEXIBLES EUROPE & AMERICAS DAX, DAX.

- **Monsieur BONILLO Thierry**
Dessinateur-Projeteur ETAM E, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.

- **Madame BORDIER Murielle**
Assistant Bancassurance, CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame BUROSSE Chantal**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur CAMPET Patrick**
Conducteur de Travaux, SDEL RESEAUX AQUITAINE, ANGLET.

- **Monsieur CASSAGNE Francis**
Electricien Auto, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur CASTAGNET Jérôme**
Technicien Qualité, AMCOR FLEXIBLES EUROPE & AMERICAS DAX, DAX.

- **Monsieur CAUMONT Sylvain**
Opérateur Qualifié non polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Madame CHAISE Fabienne**
Assistante Commerciale, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur CHAMPENOIS Pascal**
Cariste Finition, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame CLAMENS Marie**
Chargée de Gestion, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur CLOUTOUR Alain**
Ouvrier, SOARMI, SAUGNACQ-ET-MURET.

- **Monsieur CONTIS Michel**
Technicien Bureau d'Etudes, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Monsieur COSTARRAMONE Pierre**
Technicien/Agent de Maîtrise, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BENITE.

- **Monsieur COUDROY Bruno**
Directeur Commercial, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur COURPON Hervé**
Employé de Commerce, CSF MARKET, TOULOUSE.

- **Monsieur COUSTERE Régis**
Technicien agricole, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Madame DAUGE Régine**
Employée Commerciale, SAB CENTRE LECLERC, BISCARROSSE.

- **Madame DAUVERGNE Elodie**
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

- **Monsieur DE BARROS Louis**
Chef de Chantier, GTM BATIMENT AQUITAINE, MERIGNAC.

- **Madame DECHARNE Françoise**
Responsable des Equipes de Services Spécialisés 40, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame DELENSEIGNE Marie-Christine**
Comptable Notariale, SCP CAZALIS, DUPLANTIER, LOUSTALOT, DAX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur DELSOUÇ Guy**
Chef de Projet, SAINT GOBIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE, PARIS.

- **Monsieur DE RYCKE Philippe**
Attaché Commercial, HSBC FRANCE, PARIS.

- **Monsieur DESCAT Gilles**
Acheteur, GROUPE AD SUD OUEST (GADSO), ANGERS.

- **Madame DESCOMBEL Christiane**
Chauffeur, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.

- **Madame DESCOUBES Marie-Françoise**
Animateur d'Equipe, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

- **Madame DESTRADE Nadine**
Assistante Confirmée, AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, ORTHEZ.

- **Madame DHORNE Sylvie**
Vendeuse C1651, SARL CHOCOLATINE, CAPBRETON.

- **Monsieur DOSPITAL Patrick**
Directeur commercial, DURRUTY 64, BASSUSSARRY.

- **Monsieur DOUET Patrice**
Chef d'Equipe, ACTION PIN, CASTETS.

- **Monsieur DUBOUE Serge**
Chef de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Monsieur DUCASSE Jean-Marie**
Responsable de Secteur, AMCOR FLEXIBLES EUROPE & AMERICAS DAX, DAX.

- **Monsieur DUFORQUET Joel**
Approvisionnement, ADB BLANCHARDET, LESCAR.

- **Monsieur DULOIS Armel**
Ouvrier/Employé, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BENITE.

- **Monsieur DUMORA Jean**
Délégué Technique, MESSER EUTECTIC CASTOLIN, COURTABOEUF.

- **Monsieur DUPONT Pierre**
Magasinier, GADSO, LESCAR.

- **Madame DUPORTE Suzette**
Opératrice Déveinage, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Monsieur DUPOUY Alain**
C.A.S, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur DURY Frédéric**
Chef de Chantier, LAFFITE TP BAUTIAA, POMAREZ.

- **Monsieur FERNANDES DA SILVA Frédéric**
Chargé de Clientèle, DURRUTY 64, BASSUSSARRY.

- **Monsieur FONTAGNE Christophe**
Technicien Automatismes IEA, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur FRADEL Pascal**
Directeur Agence, CHATEAU COUTET SOC CIVILE, BARSAC.

- **Madame GALLO Nathalie**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.

- **Madame GANIA Laurence**
Agent Espèces, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.

- **Monsieur GARRIN Eric**
Gestionnaire Clientèle Particuliers, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.

- **Monsieur GIBIELLE Alain**
Magasinier, ADB BLANCHARDET, LESCAR.

- **Monsieur GIRONES-GRAU Jean-Marc**
Agent de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Madame GOURGUES Monique**
Réfèrent Service Collectif, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur GOURGUES Patrick**
Magasinier, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur GREGOIRE Philippe**
Commercial France Itinérant, SPECIAL BRIDES SERVICE, BOEN.

- **Madame GRUE Véronique**
Technicienne Tourisme, OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME, MIMIZAN.

- **Monsieur GUINCHARD Pascal**
AM FABRICATION POSTTE, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Madame HAMZA Maria-Teresa**
Responsable Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, St ETIENNE.

- **Monsieur HAYE Claude**
Directeur d'Agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, BORDEAUX.

- **Madame JACQUET Myriam**
Employée Commerciale, SAB CENTRE LECLERC, BISCARROSSE.

- **Monsieur JASMIN Pascal**
Ingénieur et Cadre, MOSS SAS, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- **Monsieur JORGE Gilberto**
Ingénieur commercial, CERMEX, CORCELLES-LES-CITEAUX.

- **Monsieur JOSSO Yannick**
Ouvrier d'usine, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur JOUANNY Franck**
Dispatcheur, COLAS SUD-OUEST, MERIGNAC.

- **Monsieur KOURTELI Alain**
EM PR SCE AD 1, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur LABARRERE Jean-Jacques**
Magasinier, GADSO, LESCOAR.

- **Madame LABASTE Sylvie**
Employée Commerciale, CSF, MONDEVILLE.

- **Monsieur LABAT Patrick**
Pupitreur Chimique, CHEMVIROK FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur LABE Joël**
Chargé d'Opérations, HABITAT SUD ATLANTIQUE, BAYONNE.

- **Monsieur LABORDE Marc**
Ouvrier, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur LABORDE Patrick**
Manutentionnaire Spécialisé, SETRADA, TARNOS.

- **Monsieur LABOUDIGUE François**
Chef Bobineur, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur LAFARGUE Michel**
Coordinateur d'Equipes, SOCIETE A.A.A., PARIS 11EME.

- **Monsieur LAFENETRE Gerard**
Caissier, GADSO, LESCOAR.

- **Monsieur LAFFERRERE Michel**
Opérateur Atelier Conditionnement Expédition, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Monsieur LAFITEAU Gilles**
Conseiller Clients, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur LAFITTE Christian**
Agent de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Madame LALANNE Hélène**
Adjointe Responsable ADV, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Madame LALANNE Valérie**
Preneuse d'Ordre Téléphonique, Alliance Healthcare - Bayonne, ANGLET.

- **Monsieur LAPEGUE Serge**
Responsable Production, STI France, ARUDY.

- **Monsieur LARRIBAU Thierry**
Technicien Laboratoire de Contrôle, FINORGA, MOURENX.

- **Monsieur LARRIEU Patrick**
Ouvrier de Fabrication, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame MANDILLE Catherine**
Agent de Logistique, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- **Madame MARTICORENA Isabelle**
Technicien Services Bancaires, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.

- **Monsieur MARTIN Justo**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1A, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur MARUNE Thierry**
Dirigeant, GROUPE AD SUD OUEST (GADSO), ANGERS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur MATHIEU Richard**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame MATHIOT Dominique**
Comptable, VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame MAYA Marie-Joseph**
Conseillère de Vente, Galeries Lafayette - Biarritz, BIARRITZ.

- **Madame MESPLEDE Nicole**
Chargée de Gestion, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur MESTRE Bruno**
Ouvrier docker grutier, BERGÉ MARITIMA, BAYONNE.

- **Monsieur NAVAILLES Dominique**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Madame NOVALES Florence**
Secrétaire Contrôle Qualité, FINORGA, MOURENX.

- **Madame OLHARAN Patricia**
Assistante Commerciale, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur OROZCO Christobal**
Chef de Chantier, Eurovia Aquitaine - Agence de Bayonne, LAHONCE.

- **Madame PAGNOUX Annick**
Assistante Commerciale, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.

- **Madame PARACHOU Marie-Christine**
Chef de Secteur, HENKEL FRANCE SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.

- **Monsieur PARRA Pierre-Yves**
Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur PASCAL Sylvain**
Technicien, DURRUTY 64, BASSUSSARRY.

- **Monsieur PAVARD Xavier**
AT 2A2, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Madame PLACHOT Catherine**
Directrice de Village, C.C.E SOCIETE GENERALE, LA DEFENSE.

- **Monsieur REQUENA GAVINO Manuel**
Responsable Logistique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Madame RICHER Florence**
Agent de Méthodes, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur ROCHEFORT Pascal**
Ponceur, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur SAINTE-MARIE Alain**
Magasinier, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame SAINTE-MARIE Marie-Régine**
Ouvrière de Fabrication, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur SAOUCHA Abderezak**
Chargé de Sécurité, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame SOURIGUES Patricia**
Ouvrière en Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur SUZAN Yannick**
Chef d'Equipe ATB, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur TASTET Charles**
Charpentier Bois, SARL LALANNE, SAINT-PERDON.

- **Monsieur TAUZIET Alain**
Aide Granulation, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.
- **Madame TOPALOV Mariyka**
Opérateur Atelier Conditionnement, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Madame UTHURBIDE Anne-Marie**
Gestionnaire de Maintenance, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALAZET Jean-Marc**
Agent de Sécurité, FORCE MEDITERRANEE DE SECURITE, NARBONNE.
- **Monsieur ANDRIANOME Marc**
Ingénieur R & D, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Monsieur BABIN Philippe**
Directeur de Caisse, CREDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE, BALMA.
- **Monsieur BABY Philippe**
Agent d'Exploitation et de Maintenance, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE, BAYONNE.
- **Monsieur BAILLET Christian**
VRP chef des ventes, SOPECAL Hygiène, SAINT-SEVER.
- **Monsieur BATAILLE Jean-Bernard**
P3.2., SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.
- **Monsieur BELLIARD Alain**
Responsable d'Activité Moyens Généraux, EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, BISCARROSSE.
- **Monsieur BERTRIX Laurent**
Cadre Technique, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.

- **Madame BORDIER Murielle**
Assistant Bancassurance, CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame BORDUS Lydie**
Correspondante Commerciale, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

- **Madame BROCARD Carole**
Agent Comptable, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur CABELLIC Michel**
EM PR SCE AD5, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur CALIOT Alain**
Technicien Expert 1, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur CALLEDE Patrice**
Export Control, THALES SYSTEMES AEROPORTES SAS, ELANCOURT.

- **Monsieur CAMPET Patrick**
Conducteur de Travaux, SDEL RESEAUX AQUITAINE, ANGLET.

- **Madame CAPDEVILLE Anne-Marie**
Gestionnaire de Base, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Madame CARLIER Geneviève**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.

- **Monsieur CASSAGNE Francis**
Electricien Auto, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur CHAMPENOIS Pascal**
Cariste Finition, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame CLET Nathalie**
Cadre Comptable, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur COCHETEUX Cyrille**
Agent de sécurité, CEA - CESTA, LE BARP.

- **Monsieur CONTIS Michel**
Technicien Bureau d'Etudes, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Madame COUDROY Maryse**
Contrôleur Gestion & Trésorerie, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur COURBET Bruno**
Educateur Scolaire, Apprentis d'Auteuil, AUDAUX.

- **Monsieur COURTIADÉ Didier**
TA.1., SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Madame DANGUIN Brigitte**
Ouvrière, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur DANIEL Michel**
Employé d'Assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.

- **Madame DELENSEIGNE Marie-Christine**
Comptable Notariale, SCP CAZALIS, DUPLANTIER, LOUSTALOT, DAX.

- **Monsieur DE SAN NICOLAS Antonio**
Responsable de Site, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Madame DESPOUYS Béatrice**
Superviseur Préparation Commandes, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Madame DESTRADE Nadine**
Assistante Confirmée, AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, ORTHEZ.

- **Madame DOUSSANG Marylène**
Réfèrent Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur DUBOUE Serge**
Chef de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Monsieur DUBROCA Patrick**
Agent Logistique, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Madame DUCASSE Marie-Hélène**
Responsable du Service Parentalité, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur DUCASSE Patrice**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI NOUVELLE- AQUITAINE, Bordeaux.

- **Madame DUCOURNAU Monique**
Employée d'Entretien, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur DUFOURG Alain**
Chauffeur Magasinier, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur DULOIS André**
Chef d'équipe, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur DULOIS Armel**
Ouvrier/Employé, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BENITE.

- **Madame DUMOLIA Dominique**
Kinésithérapeute, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur DUPRAT Bernard**
AT 3B, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.

- **Monsieur DUSSARRAT Dominique**
Métallier MO IV 1 250, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.

- **Monsieur FAUTHOUX Jean-Paul**
Informaticien, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Monsieur FEILLANT François**
TA.3., SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur GARCIA Claude**
Ingénieur Confirmé, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.

- **Monsieur GARRIN Eric**
Gestionnaire Clientèle Particuliers, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.

- **Monsieur GERMA Pierre**
Employé Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.

- **Monsieur GIRONES-GRAU Jean-Marc**
Agent de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Monsieur GOURGUES Jean-Paul**
Conducteur de Réaction Polyvalent, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur GOURGUES Patrick**
Magasinier, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur HANNE Serge**
Ouvrier de Fabrication, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur HERNANDEZ Graciliano**
Conducteur d'engins, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur HOUEIX Yves**
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

- **Madame LABACHOT Marie-France**
Ouvrière Chaussures, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Monsieur LABARRERE Jean-Jacques**
Magasinier, GADSO, LESCAR.

- **Madame LABAT Marie-Christine**
Gestionnaire Prestations, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LABORDE Marc**
Ouvrier, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame LABORDE Nadine**
Ouvrière en Fabrication, HIRICA S.A.S., SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame LABROUQUERE Caroline**
Assistante administrative, SAS AGRALIA, SAINT-PAUL-LES-DAX.

- **Monsieur LAFARGUE Daniel**
Conducteur d'Engins, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur LAFARGUE Michel**
Coordinateur d'Equipes, SOCIETE A.A.A., PARIS 11EME.

- **Monsieur LAFENETRE Gerard**
Caissier, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur LAFITTE Christian**
Agent de Production, FRANCE MÉTAL, LABENNE.

- **Madame LAFITTE Marie-Joelle**
Gestionnaire Clientèle Particuliers, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.

- **Monsieur LAGARDE Jean-Michel**
Directeur d'Etablissement, UGECAM CENTRE DE LA TOUR DE GASSIES, BRUGES.

- **Madame LAHOUE Claire**
Ergothérapeute, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame LALANNE Marie-Pierre**
Référént Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LA ROCCA Antoine**
CAD 3A, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur LASSERRE Jean-Marie**
Opérateur hautement qualifié non polyvalent, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES,
DAX.

- **Madame LEANDRE Muriel**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Madame LE COSSEC Annick**
Assistante Administrative, Groupe TOTAL, PAU.

- **Madame LE FLOCH Marie-Isabelle**
Attachée de Direction Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LESGOURGUES Jean-Denis**
Granulateur, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Monsieur LOPEZ Marcel**
EM PR SCE AD4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur LORBER Jean-Pierre**
Acheteur, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur LUZE Patrick**
Cadre, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, PARIS.

- **Monsieur MARTIN Bruno**
Opérateur de Collecte, SOLEVAL FRANCE, LE PASSAGE D'AGEN.

- **Madame MERIC Isabelle**
Responsable Préparation niveau IV, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur MOLIA Vincent**
Opérateur Qualifié non polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur NAVAILLES Dominique**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Madame NOVALES Florence**
Secrétaire Contrôle Qualité, FINORGA, MOURENX.

- **Monsieur OROZCO Christobal**
Chef de Chantier, Eurovia Aquitaine - Agence de Bayonne, LAHONCE.

- **Monsieur OYHAGARAY Dominique**
Opérateur Mécanicien, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.

- **Madame PAGNOUX Annick**
Assistante Commerciale, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur PERALBA José**
Grutier, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur PUJOL Jacques**
Cadre Technique, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.

- **Monsieur REQUENA GAVINO Manuel**
Responsable Logistique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur ROUSSET Philippe**
Responsable Assurance Qualité Projet, THALES SYSTEMES AEROPORTES SAS, ELANCOURT.

- **Madame SALAUN Monique**
Comptable, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur SALLABERRY Philippe**
T SUPPORT A1, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.

- **Monsieur SOURBE Philippe**
Contremaître IEA, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur TASTET Charles**
Charpentier Bois, SARL LALANNE, SAINT-PERDON.

- **Monsieur TAUZIET Alain**
Aide Granulation, FERTINAGRO FRANCE SAS, MISSON.

- **Madame TAUZIN Marie**
Employée Boutique, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

- **Monsieur TEISSEDRE Philippe**
Conducteur Appareils IC, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DE L'EST, DAX.

- **Madame UTHURBIDE Anne-Marie**
Gestionnaire de Maintenance, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.

- **Madame VERGEOT Françoise**
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI NOUVELLE- AQUITAINE, Bordeaux.

- **Monsieur VIDAL Jean-Pierre**
Chef de Groupe Travaux, SEG FAYA, AGEN.

- **Madame WANNER Marie-Celia**
Technicienne Laboratoire, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BADET André**
Gestionnaire Prestations, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur BAREYT Jacques**
Cadre de Maîtrise, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.

- **Monsieur CASSAGNE Francis**
Electricien Auto, GADSO, LESCAR.

- **Monsieur CAUSSEQUE Jean-Louis**
PRPA polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Madame CHAMBRES Anne-Marie**
Veilleuse, EHPAD "A NOSTE", ONESSE-ET-LAHARIE.

- **Monsieur CHAMPENOIS Pascal**
Cariste Finition, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

- **Madame CLAMENS Marie**
Chargée de Gestion, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Madame DELENSEIGNE Marie-Christine**
Comptable Notariale, SCP CAZALIS, DUPLANTIER, LOUSTALOT, DAX.

- **Madame DEZEST Nicole**
Employé Commercial Confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur DUPOUY Jean-Marie**
Contremaître de Chantier, GROUPE BAPTISTAN SAS, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur DUPRAT Didier**
CHEF DE SCE 3 B, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, BORDES.

- **Monsieur GARNIER Serge**
Ebarbeur, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.

- **Madame GOURGUES Monique**
Réfèrent Service Collectif, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur HERRAN Francis**
Ouvrier, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Madame HUE Nicole**
Technicienne Spécialisée Créances, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Madame LABAU Colette**
Employée Sécurité Sociale, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

- **Monsieur LABEYRIE Pierre**
Opérateur hautement qualifié non polyvalent, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES,
DAX.

- **Monsieur LAFARGUE Michel**
Coordinateur d'Equipes, SOCIETE A.A.A., PARIS 11EME.

- **Monsieur LALANNE Albert**
Technicien de Maintenance Second Oeuvre, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-
LANDES.

- **Monsieur LALANNE Jean-Michel**
Ouvrier d'usine, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur LAUSSU Guy**
Opérateur Qualifié non polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.

- **Monsieur MARIMPOUY Jean-Gabriel**
Laborant Poste, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Madame MESPLEDE Nicole**
Chargée de Gestion, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur MIVIELLE Jean-Claude**
Employé d'Immeuble Qualifié, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

- **Madame MONDIN Blandine**
Gestionnaire Expert, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

33

- **Monsieur MORLAES Robert**
Technicien Magasinier Fournitures Industrielles, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur NAVAILLES Dominique**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Madame OXANDABOURE Dominique**
Secrétaire en Secteur Social, CAF DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX, BAYONNE.

- **Madame PAGNOUX Annick**
Assistante Commerciale, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur PEYRE Jean-Michel**
Aide Exploitant, TEMBEC TARTAS, TARTAS.

- **Madame PINGUET Catherine**
ASSISTANTE, RTE Réseau de Transport d'électricité, PUTEAUX.

- **Monsieur PIRAYRE Marc**
Chargé d'Affaires, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.

- **Monsieur REQUENA GAVINO Manuel**
Responsable Logistique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Monsieur REVELHAS Philippe**
Ouvrier Fabrication, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur SAINT-GENEZ Charles**
Technicien Méthodes, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

- **Madame SAUQUERE Marie-Josiane**
Gestionnaire Conseil Allocataires, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

- **Madame STRYJAKOWSKI Agnès**
Technicienne expérimenté allocataires, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- Madame TAUZIA Rosine

Référent Technique des Biens et Services, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.

Article 5 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 1^{er} janvier 2018
pour le préfet,
par subdélégation

La Responsable de l'Unité Départementale

Valérie LEMAIRE

DIRECCTE-UD40

40-2017-12-12-001

Autorisation du travail des dimanches 24 et 31 décembre
2017 pour le personnel salarié des entreprises de coiffure
listées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES LANDES

LE PREFET DES LANDES

VU les articles L.3132-20, L.3132-21, L.3132-22 et L.3132-23 du Code du Travail ;

VU l'arrêté préfectoral PR/S3/68/64 du 10 juin 1968 portant fermeture le dimanche des salons de coiffure pour hommes et pour dames du département des Landes ;

VU l'avenant du 5 octobre 2017 à l'accord du 29 septembre 1967 sur l'ouverture des salons de coiffure pour les fêtes de fin d'année 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 suspendant l'interdiction fixée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 1968 afin de permettre aux salons de coiffure du département d'être éventuellement ouverts les dimanches 24 et 31 décembre 2017 ;

VU les demandes formulées au titre de l'article L3132-20 du code du travail par les entreprises de coiffure dont la liste est jointe en annexe, pour faire travailler leurs salariés les dimanches 24 et 31 décembre 2017 ;

VU la consultation en date du 16 novembre 2017 des syndicats d'employeurs et de salariés, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, de la Chambre des Métiers des Landes et des conseils municipaux concernés ;

VU l'avis favorable des Inspecteurs du Travail des sections 1, 2, 4, 6 et 7.

VU l'avis favorable des municipalités de BEGAAR, GABARRET, GEAUNE, GRENADE SUR L'ADOUR, HABAS, HAGETMAU, LABOUHEYRE, MEES, MONTFORT EN CHALOSSE, PARENTIS EN BORN, PEYREHORADE, PONTONX SUR L'ADOUR, SAINT MARTIN DE HINX, SAINT-SEVER, SEIGNOSSE, SOORTS-HOSSEGOR, SOUSTONS ;

VU l'avis favorable du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF LANDES) en date du 27 novembre 2017 ;

VU l'avis favorable de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière des Landes en date du 21 novembre 2017 ;

VU l'avis favorable de l'Union Départementale CFDT des Landes en date du 8 décembre 2017 ;

VU l'avis défavorable du Conseil Municipal de la commune de RION DES LANDES ;

CONSIDERANT le calendrier 2017 et notamment le fait que les journées des 24 et 31 décembre, veilles de jours de fêtes, sont un dimanche ;

CONSIDERANT la demande forte du public pour disposer, à titre exceptionnel, les 24 et 31 décembre des services offerts d'ordinaire les seuls jours ouvrés ;

CONSIDERANT que la fermeture des salons de coiffure ces jours-là serait ainsi préjudiciable au public ;

ARRETE :

Article 1 : Les entreprises de coiffure dont la liste est jointe en annexe sont autorisées à faire travailler leur personnel salarié les dimanches 24 et 31 décembre 2017 de 9 heures à 16 heures au plus tard.

Article 2 : Les salariés volontaires travaillant les dimanches 24 et 31 décembre 2017, ou l'un de ces deux dimanches, bénéficieront en plus de la rémunération normale de leurs heures de travail de la (ou des) journée (s) d'une compensation salariale **et** d'une compensation en repos compensateur pour chacun des deux dimanches travaillés.

- **2.1 Compensation salariale**

La rémunération complémentaire de compensation salariale au travail du dimanche sera au moins le double de la rémunération horaire de chaque heure travaillée, sans préjudice du montant légal et conventionnel minimum de la prime exceptionnelle de 1/24^e du salaire mensuel. Le choix de la compensation salariale sera fait à l'avantage du salarié.

- **2.2 Compensation en repos compensateur s'ajoutant à la compensation salariale**

Le travail les dimanches 24 et 31 décembre 2017 génère des repos compensateurs :

- a) Une journée prise, en principe, le surlendemain du dimanche travaillé,
- Le 26 décembre 2017 pour le dimanche 24 décembre 2017 travaillé,
 - Le 2 janvier 2018 pour le dimanche 31 décembre 2017 travaillé,
 - Ou après accord entre le salarié et l'employeur, sous quinzaine.
- b) D'une demi-journée supplémentaire de 4 heures pour chaque dimanche travaillé pouvant être prise en repos compensateur les mois de janvier et de février 2018 en accord entre la direction de chaque établissement et le salarié concerné.

Ces deux demi-journées peuvent également être prises dans les mêmes conditions sous forme d'une journée de repos compensateur d'une journée de 7 heures (voire de 4 heures dans le cadre d'une demi-journée) et sont susceptibles d'être transformées en rémunération complémentaire, ou supplémentaire selon le cas, par tout salarié en contrat de travail à temps partiel (en dessous des 35 heures légales) qui en fait la demande auprès de l'employeur.

Les repos compensateur générés par le travail des dimanches 24 et 31 décembre 2017 s'ajoutent aux congés payés légaux et conventionnels.

Article 3 : Après information de l'employeur, les salariés ayant des enfants de moins de 12 (douze) ans auront la possibilité de choix entre, soit ne pas travailler les dimanches 24 et (ou) 31 décembre 2017, soit de bénéficier de la totalité des frais de garde assurée par une personne physique ou morale déclarée.

Article 4 : Les apprentis ne pourront en aucun cas travailler les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Les jours de fermeture des salons pour les compensations prévues dans le présent arrêté n'auront aucun effet sur la rémunération des apprentis.

Article 5 : Le présent arrêté doit faire l'objet d'un affichage dans chaque salon concerné.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet de Dax, les Maires du département, le Directeur de l'Unité Départementale de la DIRECCTE, le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes et le Directeur de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 12 décembre 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur-Adjoint de l'Unité Départementale de la DIRECCTE,



Patrick LASSERRE-CATHALA

VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative qui a pris la décision et ce, dans un délai de deux mois ;
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social – 101, rue de Grenelle 75007 PARIS ;
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif – 50, Cours Lyautey 64010 PAU, dans le même délai.

Nom du demandeur	Appellation du salon	Adresse du salon	Code postal	Commune
DARZACQ Emilie	HAIR DE PL'AIRE	11 rue Gambetta	40800	AIRE SUR L'ADOUR
TOURRET Marie	SAS SMJT	1 Place de la Liberté	40800	AIRE SUR L'ADOUR
CAMPA Denis	LINEA COIFFURE	ZA de Tucat	40400	BEGAAR
CAMBLANNE Lionel	C&LINE COIFFURE	107 Route de Saubrigues	40230	BENESSE MAREMNE
BETTY Paule	BETTY Paule	Quai de la Pêcherie	40130	CAPBRETON
DARGELOS Sylvie	SYLVIE D		40270	CAZERES SUR L'ADOUR
POURTALET Brigitte	EURL BET S	10 Avenue Georges Cémeceau	40100	DAX
CAMESCASSE Delphine	CB CRATION COIFFURE	12 Avenue du Sablar	40100	DAX
	DELPHINE COIFFURE	Résidence Les Jardins d'Acqs 2	40100	DAX
		Boulevard Albert Camus	40100	DAX
RIBOU Sandrine	DESSANGE – SASU ZANZLOOK	54 bis rue Neuve	40100	DAX
SCABELLO Patricia	JP COIFFURE	13 rue Gambetta	40100	DAX
MILLE Olga	OLGA COIFFURE	43 cours Gallieni	40100	DAX
BOCES Sabine	SB COIFFEUR CONSEIL	4 rue Neuve	40100	DAX
CAZENAVE Thierry	SARL TECHNI COIFF THIERRY.C	2 Place Hector Serres	40100	DAX
DUPOUY Lionel	SARL TEMPO – COIFFURE OXYGENE	25 rue des Carmes	40100	DAX
BOCES Sabine	TWIGGY	19 rue Neuve	40100	DAX
MARSAN Karine		48 Place de la Poste	40700	DOAZIT
AYRAU Béatrice	COIFFURE B A	70 rue Marsan	40310	GABARRET
MESSIO Laetitia	ADISHAT COIFF	28 Place de l'Hôtel de Ville	40320	GEAUNE
DEZEST Laetitia	SALON EVIDENCE	14 Place de l'Hôtel de Ville	40320	GEAUNE
LABARTHE Patricia	SALON JUST'POUR PLAIRE	26 rue des Capucins	40270	GRENADE SUR L'ADOUR
TUQUOI Myriam	LIBERTY COIFF	329 Boulevard des Pyrénées	40290	HABAS
LALAUDE Francis	SARL DULAC	C/C Intermarché Route d'Orthez	40700	HAGETMAU
LALAUDE Francis	SARL FLC	121 rue Gambetta	40700	HAGETMAU
ETCHEBARNE Sylvie	L'ATELIER DE SYLVIE	120 rue de la coopérative	40210	LABOUHEYRE
MARTINEZ Chrystel	CHRYST'AL COIFFURE	60 Route du Stade	40465	LALUQUE
ARRIUBERGE I.	BARBER SHOP COIFFURE – SARL ALIN	Centre Commercial LECLERIC EXPRESS	40260	LINXE
DUBOUE Nathalie	SARL NATHALIE	2 rue des Résiniers	40260	LINXE
SAINTE-JEAN Blandine	SALON DE COIFFURE NATHALIE	5 Impasse Dominique Mathho	40170	LIT ET MIXE
LAIANDE Nathalie	BLANDINE COIFFURE	6 rue du Fournil	40990	MEES
	INTERVIEW COIFFURE	39 Avenue de Bordeaux	40200	MIMIZAN
	COMPTOIR DU STYLE	1 bis Avenue de Bordeaux	40200	MIMIZAN
LAOUILLAU Karine	SARL VERONIQUE ET JULIE			
TAUZIEDE Murielle	SALON CAMILLE ALBANE COIFFURE MURIELLE	23 Allée Raymond Farbos	40000	MONT DE MARSAN
		1.532 Avenue de Villeneuve	40000	MONT DE MARSAN

LAFARGUE Jackie	DESSANGE SARL JACKIE LB	19 rue Dominique de Gourgues	40000	MONT DE MARSAN
PHILIPPOT Martine	JM COIFFURE	15 rue des Cordeliers	40000	MONT DE MARSAN
CAMPA Denis	LINEA COIFFURE	74 rue Gambetta	40000	MONT DE MARSAN
CASSAGNABERE Régis	NEWS COIFFEUR VISAGISTE	17 Avenue Aristide Briand	40000	MONT DE MARSAN
CAMPA Denis	KAPELLI COIFFURE	9 Allées Raymond Farbos	40000	MONT DE MARSAN
MINATO Yannick	YANNICK COIFFURE	36 Boulevard Jean de Lattre de Tassigny	40000	MONT DE MARSAN
LASSERRE-CLAUDE Damien	COIFFURE JEAN-MICHEL	388 Avenue Jean Jaurès	40380	MONTFORT EN CHALOSSE
STIENS Caroline	NULLE PART AILLEURS	130 Route des Pyrénées	40180	NARROSSE
CAMPA Denis	DUO BEAUTE	Espace Brémontier	40160	PARENTIS EN BORN
LAVIE Isabelle	KAPELLI COIFFURE	71 Route de Pontenx	40160	PARENTIS EN BORN
FERNANDES Régine	ACTIF COIFFURE	115 rue Gambetta	40300	PEYREHORADE
CAMPA Denis	VARIANCE COIFFURE	50 Avenue du Marensin	40465	PONTONX SUR L'ADOUR
BEGBADER Sylvie	LINEA COIFFURE	Avenue d'Albret	40370	RION DES LANDES
BELLOCQ Nicole	DIMINUTIF COIFFURE	19 Route de Dax	40230	SAINT GEOURS DE MAREMNE
LESGARDS Séverine	SALON LUGILE COIFFURE	15 Route de Bordeaux	40230	SAINT GEOURS DE MAREMNE
LOUMAGNE	SEV'COIFFURE	49 Route de l'Europe	40390	SAINT MARTIN DE HINX
LONGEVIAL Patrick	SARL SAINTEMARTINE RIVE GAUCHE	25 rue Camille Claudel	40990	SAINT PAUL LES DAX
CAMPA Denis	SARL PL ST PAUL	CC Leclerc	40990	SAINT PAUL LES DAX
CAMPA Denis	FRANCK PROVOST	234 rue Maurice Menton	40280	SAINT PIERRE DU MONT
CAMPA Denis	LINEA COIFFURE	24 Avenue Georges Sabde	40280	SAINT PIERRE DU MONT
MESSIO Laetitia	KAPELLI COIFFURE	140 Av. du Corps Franc Pommies	40280	SAINT PIERRE DU MONT
CAMPA Denis	LES TONTONS BARBIERS	65 Avenue Camille Brettes	40500	SAINT SEVER
CAMPA Denis	ADISHAT COIFF	17 Place du Tour du Sol	40500	SAINT SEVER
LARRIVIERE Sophie	KAPELLI COIFFURE	Route de Mont de Marsan	40500	SAINT SEVER
BUSSAC Elodie	LINEA COIFFURE	Route de Pau	40500	SAINT SEVER
CAMPA Denis	TENDANCES	13 Place de Verdun	40500	SAINT SEVER
LACOUR Sylvie et PONTICO Franck	ELODY COIFFURE	80 Avenue Nationale	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE
ARRIUBERGE I.	LINEA COIFFURE	998 Av. Charles de Gaulle	40510	SEIGNOSSE
POUS et DARDENNE	SALON FRANCK PONTICO	371 Avenue du Touring Club de France	40150	SOORTS-HOSSEGOR
POYO Eugénie	BARBER SHOP COIFFURE SARL KIS	Centre commercial E. Leclerc	40140	SOUSTONS
	SARL SOUBESTE COIFFURE	3 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	40140	SOUSTONS
	J'COIFFURE	6 rue de l'Eglise	40480	VIEUX BOUCAU

DIRECCTE-UD40

40-2017-11-22-008

déclaration SAP ESPACES VERTS PAYS ORTHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE
NOUVELLE-AQUITAINE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES LANDES

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP832827174**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet des Landes

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale des Landes le 22 novembre 2017 par Monsieur Carlos MOUILLET-CHAUDET en qualité de gérant, pour l'organisme **ESPACES VERTS DU PAYS D'ORTHE** dont l'établissement principal est situé 93 place de Pampara 40300 ORTHEVIELLE et enregistré sous le n° **SAP832827174** pour l'activité suivante relevant uniquement de la déclaration en mode prestataire :

- **Petits travaux de jardinage**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mont-de-Marsan, le 22 novembre 2017

Pour le Préfet des Landes
et par subdélégation
La directrice adjointe,

Florence GAMALEYA

DIRECCTE-UD40

40-2017-12-11-001

DECLARATYION SAP DUCLAUX PAYSAGE
SERVICE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE
NOUVELLE-AQUITAINE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES LANDES

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP833587603**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet des Landes

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale des Landes le 5 décembre 2017 par Monsieur Maxime DUCLAUX en qualité de gérant de l'organisme **DUCLAUX Paysage Service** dont l'établissement principal est situé 178 route d'Eauze 40310 GABARRET et enregistré sous le n° **SAP833587603** pour l'activité suivante relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- **Petits travaux de jardinage**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mont-de-Marsan, le 5 décembre 2017

Pour le Préfet des Landes
et par subdélégation
La directrice adjointe,

Florence GAMALEYA

Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Nouvelle Aquitaine

Unité départementale des Landes - 4 allée de la Solidarité - BP 403 - 40012 MONT DE MARSAN CEDEX - Standard : 05 58 46 65 43

www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

DIRECCTE-UD40

40-2017-12-07-003

récépissé de déclaration SAP TASSY ANTHONY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE
NOUVELLE-AQUITAINE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES LANDES

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP833446263**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet des Landes

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale des Landes le 7 décembre 2017 par Monsieur Anthony TASSY, pour l'organisme **TASSY Anthony** dont l'établissement principal est situé 9 rue cel le gaucher 40000 MONT DE MARSAN et enregistré sous le n° **SAP833446263** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration en mode prestataire :

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Soutien scolaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

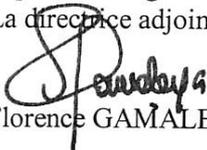
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mont-de-Marsan, le 7 décembre 2017

Pour le Préfet des Landes
et par subdélégation
La directrice adjointe,


Florence GAMALEYA

Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Nouvelle Aquitaine

Unité départementale des Landes - 4 allée de la Solidarité - BP 403 - 40012 MONT DE MARSAN CEDEX - Standard : 05 58 46 65 43

www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Préfecture des Landes

40-2017-11-30-008

AP n°2017-641 portant création de la commission locale
des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)



PRÉFET DES LANDES

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau des élections et de la réglementation

**Arrêté préfectoral n° 2017- 641
portant création de la commission locale
des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)**

Le préfet des Landes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code des transports, notamment les articles L 1221-1, L1241-1, L 3121-11-1, L 3122-3, L 3124-11, R 3121-4, R 3121-5 et D 3120-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9-2 et L 3642-2

VU le code de la consommation, notamment l'article L 811-1 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 à R*133-15 ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L 322-5 ;

VU le code du travail, notamment les articles L 2121-1 et L 2151-1 ;

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personne ;

VU le décret n°72-997 du 2 novembre 1972 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU le décret n°2015-1252 du 7 octobre 2015 relatif aux tarifs des courses de taxi ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017/08/PJI du 4 septembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Yves MATHIS, secrétaire général de la préfecture des Landes ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Landes ;

ARRETE

Article 1er : Une commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) est créée dans le département des Landes. Elle est présidée par le préfet, qui fixe sa composition conformément aux dispositions du décret 2017-36 du 24 février 2017 susvisé.

Article 2 : La commission des transports publics particuliers de personnes comprend 4 collèges :

- un collège de représentants de l'État,
- un collège de représentants des organisations professionnelles, dont le nombre est égal à celui du collège de l'État ;
- un collège de représentants des collectivités territoriales, composé de membres siégeant au titre de la compétence d'autorité organisatrice de transport (AOT) ou d'autorité chargée de délivrer les autorisations de stationnement. Le nombre de membre de ce collège est égal à celui du collège de l'État.
- un collège de représentants d'associations, composé de représentants des consommateurs, des personnes à mobilité réduite, d'usagers des transports, Le nombre total des représentants de ce collège ne peut excéder celui du collège des représentants de l'État.

Article 3 : La durée du mandat des membres de la commission locale des transports publics particuliers de personnes est de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Le président peut, sur décision motivée ou après vote de la majorité absolue de ses membres, mettre fin à ce mandat de manière anticipée dans les cas prévus à l'article R 133-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Cessent de plein droit de faire partie de la commission les membres qui ont perdu la qualité pour laquelle ils ont été nommés.

Le mandat des représentants des collectivités s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Le secrétariat de la commission locale des transports publics particuliers de personnes est assuré par la préfecture des Landes.

Article 4 : La commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) peut rendre un avis sur tout acte réglementaire, ou projet d'acte réglementaire dont elle est informée par le président, notamment ceux mentionnés à l'article R 3121-5 du code des transports (nombre d'ADS offertes à l'exploitation) ou pris en application de l'article 5 du décret n° 2015-1252 du 7 octobre 2015 relatifs aux tarifs des courses de taxi.

Elle est informée, à sa demande, de tout élément statistique dont disposent les pouvoirs publics relatif à l'exercice de l'activité de transport public particulier dans le département .

En matière disciplinaire, la commission peut être informée de tout élément statistique dont disposent les pouvoirs publics relatifs aux sanctions énumérées à l'article L 3124-11 du code des transports prononcées par l'autorité administrative compétente.

La commission locale des transports publics particuliers de personnes comprend deux sections spécialisées en matière disciplinaire pour, respectivement les taxis et les voitures de transport avec chauffeur qui rendent des avis dans le cadre des procédures de sanctions administratives suivantes : avertissement, retraits temporaires ou définitifs des cartes professionnelles des conducteurs du T3P.

Article 5 : La commission locale des transports publics particuliers de personnes établit chaque année un rapport rendant compte de son activité et de l'évolution du secteur des transports publics de personnes dans le périmètre de son ressort géographique.

Ce rapport peut aborder les points suivants :

- * la satisfaction, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, de la demande de transports publics particuliers de personnes en complémentarité, le cas échéant, avec les transports publics collectifs ;
- * l'économie et l'état de l'offre du secteur, notamment en prenant en compte l'impact des transports exécutés par une entreprise ayant conclu une convention avec un organisme local d'assurance conformément à l'article L 322-5 du code de la sécurité sociale ;
- * les offres de formation des conducteurs et les statistiques d'accès aux professions de conducteurs ;
- * le respect de la réglementation sectorielle ;
- * la représentativité des différents organismes représentant les professionnels au sens des articles L 212-1 et L 2151-1 du code du travail.

Ce rapport peut faire état de toute recommandation relative au secteur. Il est transmis à l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes avant le 1er juillet de chaque année.

En matière disciplinaire, la commission peut être informée de tout élément statistique dont disposent les pouvoirs publics relatifs aux sanctions énumérées à l'article L 3124-11 du code des transports prononcées par l'autorité administrative compétente.

Les sections disciplinaires rendent des avis dans le cadre des procédures de sanctions administratives suivantes : avertissement, retraits temporaires ou définitifs des cartes professionnelles des conducteurs du T3P.

Article 6 : En vertu de l'article D. 3120-23 du code des transports, la commission locale des transports publics particuliers de personnes fonctionne et délibère dans les conditions prévues par l'article R. 133-3 à R*. 133-15 du code des relations entre le public et l'administration. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle établit son règlement intérieur.

Article 7 : La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer les délibérations.

Article 8 : L'arrêté préfectoral n°2015-602 du 29 septembre 2015 portant composition des membres de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise est abrogé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Dax,
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission locale des transports publics particuliers de personnes,
- Monsieur le président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur le président du conseil départemental des Landes,
- Monsieur le président de l'association des maires des Landes.
- Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes.
- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 30 novembre 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Yves MATHIS

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours : gracieux auprès du préfet des Landes, hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, ou contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX

Préfecture des Landes

40-2017-12-06-007

Arrêté nommant Monsieur Daniel Robert DUCAMP maire
honoraire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Cabinet du préfet

**Arrêté n° PR/CAB n° 2017-437 nommant Monsieur Daniel Robert DUCAMP
maire honoraire**

Le préfet des Landes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU l'article L 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales modifié aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRÊTE

Article 1er :

Monsieur Daniel Robert DUCAMP, conseiller municipal de GEAUNE de mars 1971 à mars 1983, maire de cette commune de mars 1983 à mars 1989, puis maire-adjoint de juin 1995 à mars 2008, est nommé maire honoraire.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les Landes.

Mont-de-Marsan, le 6 décembre 2017

Le préfet,

Frédéric PERISSAT



Préfecture des Landes – 40021 MONT DE MARSAN
Tél. 05.58.06.58.06 – Fax. 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr>



Préfecture des Landes

40-2017-12-04-004

Arrêté n° 2017-438 décernant la médaille d'honneur des
sapeurs-pompiers - promotion du 4 décembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Cabinet du préfet

**Arrêté PR/CAB n° 2017-438 décernant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
- promotion du 4 décembre 2017 -**

Le préfet des Landes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du code des communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 1994 portant création du corps départemental des sapeurs-pompiers des Landes ;

VU les avis des chefs de service concernés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

MEDAILLE - échelon GRAND'OR

- Monsieur Bruno LESTARQUIT, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Pissos

MEDAILLE - échelon OR

- Monsieur Jean-Marc ANTONINI, lieutenant-colonel au groupement opérations
- Monsieur Bertrand ARDURA, sergent-chef au centre de secours principal de Mont-de-Marsan
- Monsieur Francis ARRUABARRENA, lieutenant au groupement des moyens généraux
- Monsieur Joël ATIENZA, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Linxe
- Monsieur Alain BADETS, adjudant-chef au pôle de Morcenx
- Monsieur Alain BAHUGNE, lieutenant au groupement prévention
- Monsieur Jean-Luc BALHADERE, adjudant-chef au groupement formation
- Monsieur Pierre BARSACQ, sergent-chef au pôle de Mont-de-Marsan
- Monsieur Philippe BASTIAT, lieutenant au groupement prévention
- Monsieur Marcel BIANCHI, adjudant-chef au pôle de Mont-de-Marsan
- Monsieur Rémi BOUGUE, sergent-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Dominique CANTET, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Léon

.../...

Préfecture des Landes – 40021 MONT DE MARSAN
Tél. 05.58.06.58.06 – Fax. 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr>



- Monsieur Bruno CAPDEVILLE, lieutenant au CTA CODIS
- Monsieur Francis CARRERE, sergent-chef au pôle de Pissos
- Monsieur Jean Vincent CASSAGNE, adjudant au groupement formation
- Monsieur Yves CASSAGNE, adjudant-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Bernard CAZAUNAU, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Frédéric CORBONNOIS, adjudant-chef au pôle de Biscarrosse
- Monsieur Marc CURCULOSSE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Pierre DEHEZ, adjudant-chef au groupement Sud-Ouest
- Monsieur Laurent DENGUILHEM, adjudant-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Pierre DENUCH, sergent-chef au CTA CODIS
- Monsieur Alain DESTENAVE, sergent-chef au pôle de Pissos
- Monsieur Christian DUCHEZ, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Grenade-sur-l'adour
- Monsieur Patrick DUCOURNEAU, sergent-chef au pôle de Mont-de-Marsan
- Monsieur Eric DUHOURQUET, adjudant-chef au pôle de Labouheyre
- Monsieur Gilles DUHOURQUET, sergent-chef au pôle de Labouheyre
- Monsieur Eric FAUCHE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Capbreton
- Monsieur Alain FINI, sergent-chef au pôle de Roquefort
- Monsieur Patrick FOHANNO, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Biscarrosse
- Monsieur Michel GAYON, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Stéphane GOUZY, lieutenant au groupement opérations
- Monsieur Farid HEBA, sergent-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Laurent JUILLET, sergent-chef au CTA CODIS
- Monsieur Jean-Jacques LABADIE, adjudant-chef au centre de secours principal de l'agglomération dacquoise
- Monsieur Eric LABARCHEDE, sergent-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Bernard LABORDE, lieutenant au pôle de Mont-de-Marsan
- Monsieur Laurent LABOUDIGUE, adjudant-chef au pôle de Labouheyre
- Monsieur Jean-Paul LALANNE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Julien-en-Born
- Monsieur Dominique LAMOTHE, adjudant-chef au CTA CODIS
- Monsieur Saïd LAMSIKA, sergent-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Jean-Marc LAPEYRE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Biscarrosse
- Monsieur Vincent LARRIEU, adjudant-chef au pôle de Labrit
- Monsieur Thierry LARRIVIERE, lieutenant au centre d'incendie et de secours de Rion-des-Landes
- Monsieur Christophe MANCIOT, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Francis MARGERIN, adjudant au centre d'incendie et de secours de Biscarrosse
- Monsieur Dominique MUCCI, lieutenant au groupement des moyens généraux
- Monsieur Marc-Yvon PARNAUT, sergent-chef au groupement Nord-Est
- Monsieur Georges PINAUD, sergent-chef au pôle de Morcenx
- Monsieur Eric PINSAT, sergent-chef au pôle de Labouheyre
- Monsieur Bruno PIOTON, sergent-chef au pôle de Pissos
- Madame Martine PORTUGHESE, commandante au groupement formation
- Monsieur Christian PRADELLES, lieutenant au CTA CODIS
- Monsieur Jean Gilles PREALPATO, adjudant au pôle de Labrit
- Monsieur Gilles RANSINANGUE, sergent-chef au service santé et secours médical
- Monsieur François REVELLY, adjudant-chef au groupement opérations
- Monsieur Pascal RICARD, sergent-chef au pôle de Morcenx
- Monsieur Thierry SANCHEZ, adjudant au centre de secours principal de l'agglomération dacquoise
- Monsieur Patrick SARRADE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Lit-et-Mixe
- Monsieur Jean-Luc SERFS, adjudant-chef au pôle de Mont-de-Marsan
- Monsieur Jean François SOULU, sergent-chef au pôle de Dax
- Monsieur Guy VERGER, sergent-chef au pôle de Labouheyre

.../...

MEDAILLE - échelon ARGENT

- Monsieur Fabrice ABADIA, sergent au centre d'incendie et de secours de Peyrehorade
- Monsieur Pascal ARRAGON, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Geaune
- Monsieur Benoît CABANNES, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours de Mugron
- Monsieur Joël CAMIADE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Jean-Michel DAVANZO, sergent-chef au pôle de Roquefort
- Monsieur Jean-Marc DEYTS, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Justin
- Monsieur Franck DUBOIS, sergent au centre d'incendie et de secours de Castets
- Monsieur Denis DUMEN, caporal-chef au centre d'incendie et de secours d'Aire-sur-l'Adour
- Monsieur William DUVIAU, sergent-chef au centre d'incendie et de secours d'Aire-sur-l'Adour
- Monsieur Stéphane FABERES, caporal-chef au centre d'incendie et de secours d'Aire-sur-l'Adour
- Monsieur José Carlos FERREIRA-FARIA, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Villeneuve-de-Marsan
- Monsieur Alain GARBAY, lieutenant au centre d'incendie et de secours de Pomarez
- Monsieur Patrice JOSIEN, sergent au centre d'incendie et de secours de Castets
- Monsieur Nicolas LACROTTE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Mimizan
- Monsieur Laurent LARGUIER, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours d'Aire-sur-l'Adour
- Madame Nelly LATORRE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Sore
- Madame le docteur Marie-Laure LAULHE, médecin, capitaine au centre d'incendie et de secours de Saint-Sever
- Monsieur le docteur Gilles LEFORT, médecin, capitaine au centre d'incendie et de secours de Saint-Sever
- Monsieur Franck MORA, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Magescq
- Monsieur Jérôme ORDONEZ, caporal au centre d'incendie et de secours de Peyrehorade
- Monsieur le docteur Patrick PAILHES, médecin, capitaine au centre d'incendie et de secours de Saint-Sever
- Monsieur Nicolas RABALLAND, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Biscarrosse
- Monsieur Stéphane RIEU, sergent-chef au pôle de Biscarrosse
- Madame Anne SUBSOL née LOUBERE, adjudant au centre d'incendie et de secours de Capbreton
- Monsieur Claude TAMOLE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Dax
- Monsieur Didier TARRIDE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Justin

MEDAILLE - échelon BRONZE

- Monsieur David AUGUSTIN, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Linxe
- Monsieur Bernard BAILLET, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Samadet
- Monsieur Benoît BARAT, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Geaune
- Monsieur Mounaim BENNAR, caporal au centre d'incendie et de secours de Parentis-en-Born
- Monsieur Emmanuel BRETON, caporal au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Michaël CAMPET, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours de Saint-Julien-en-Born
- Monsieur Denis CAMPOY, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Sever
- Monsieur Jean-François CARRERE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Hagetmau
- Monsieur Denys CAZOT, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Martin-de-Seignanx
- Monsieur Simon CHALAND, adjudant au centre d'incendie et de secours de Lesperon
- Monsieur Nicolas CHEVALIER, adjudant au pôle de Morcenx
- Monsieur Cédric CLABE-BIARNES, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Geaune
- Monsieur Serge DESCLAUX, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Montfort-en-Chalosse
- Monsieur Xavier DESTISONS, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours Albret Moïsan
- Monsieur Patrice DOULET, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Léon
- Monsieur Sébastien DOUTHE, sergent-chef au pôle de Morcenx

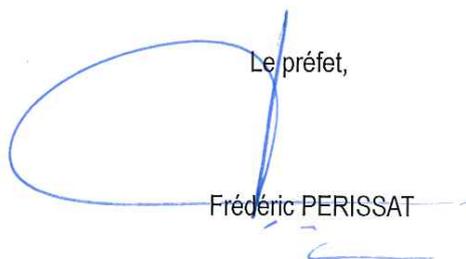
.../...

- Monsieur Christian DUBEDAT, sergent au centre d'incendie et de secours de Léon
- Monsieur Christian DUBOURG, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Sore
- Monsieur Cédric DUPUYAU, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Sanguinet
- Monsieur David FIOROTTO, adjudant au pôle de Labrit
- Madame Virginie FLOCH, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Mimizan
- Monsieur Laurent FORSANX, sergent au centre d'incendie et de secours de Mugron
- Monsieur Fernando FRANCISCO, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Sore
- Monsieur Richard GARDESSE, sergent au centre d'incendie et de secours de Hagetmau
- Madame Stéphanie GUILLAUD, adjudant au pôle de Pissos
- Monsieur Franck HAIZE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Capbreton
- Monsieur Francis IRAZOQUI, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Lencouacq
- Monsieur Nicolas IUNG, sergent-chef au pôle de Biscarrosse
- Monsieur Xavier LABROUCHE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours Albret Moïsan
- Monsieur Franck LACRASTE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Montfort-en-Chalosse
- Monsieur Jérôme LAGOUEYTE, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours de Lesperon
- Monsieur Jérémy LASSERRE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours d'Onesse-Laharie
- Monsieur Bruno LE BOUCHER, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Lencouacq
- Monsieur Yannick MANCIET, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de Villeneuve-de-Marsan
- Monsieur Gilles MARSAN, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Brocas
- Monsieur Franck MICHELENA, sergent au centre d'incendie et de secours de Lencouacq
- Monsieur Sébastien MICHELENA, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Lencouacq
- Monsieur Vincent PARIS, sergent au centre d'incendie et de secours de Soustons
- Madame Nadège PELTIER née DURAND, sergent-chef au centre de secours principal de l'agglomération dacquoise
- Madame Magalie POREE, caporal-chef au groupement formation
- Madame Julie SAINT-PIC, sergent-chef au centre de secours principal de l'agglomération dacquoise
- Monsieur Christophe SAUBANERE, sergent-chef au centre de secours principal de l'agglomération dacquoise
- Madame Christelle SENDRON, sergent au centre d'incendie et de secours de Soustons
- Monsieur Freddy SOPHIE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours d'Aire-sur-l'Adour
- Monsieur Martial SOULIE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de Sabres
- Monsieur Franck SUZAN, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours de Laluque
- Monsieur Laurent TARRIDE, sapeur 1ère classe au centre d'incendie et de secours de Saint-Justin
- Monsieur Jean-Vincent TUPHILE, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de Soustons
- Monsieur Jean-David WALRAEVE, caporal au pôle de Pissos

Article 2 : le directeur de cabinet et le directeur du service départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les Landes.

Mont-de-Marsan, le 4 décembre 2017

Le préfet,



Frédéric PERISSAT

Préfecture des Landes

40-2017-11-02-012

Arrêté n°2017-389 accordant la médaille d'honneur
agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018

CABINET DU PREFET

ARRETE N° 2017-389
du 2 novembre 2017

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018

Le préfet des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture des Landes ,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame ARRIUBERGE Martine**
Responsable administrative d'agence, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à MONT-DE-MARSAN
- **Monsieur BABOULENE Eric**
Directeur agence bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à FARGUES
- **Monsieur BEAUMOND François**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT
- **Madame BEYRIS Nathalie**
Technicien PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à RION-DES-LANDES
- **Madame BRETHERS Quitterie**
Trieur conditionneur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR
- **Madame DUPLA Marie**
Assistance commerciale, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à TARTAS
- **Monsieur FILALI Alan**
Agent expédition, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT

- **Monsieur FILALI Alan**
Agent expédition, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT
- **Madame GALY Murielle**
Ouvrière emballer peseur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à AURICE
- **Monsieur GARCIA Patrick**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à DOAZIT
- **Madame GATUINGT Céline**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- **Monsieur LAUGA Philippe**
Responsable gestionnaire PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à MONT-DE-MARSAN
- **Madame MARSAN Fabienne**
Expert PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à MONT-DE-MARSAN
- **Madame POUTELOUP Gisèle**
Chargé de mission POA, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à LAGLORIEUSE
- **Monsieur VALLIER Raphaël**
Ouvrier, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à MONTGAILLARD

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame CAZADE Guylaine**
Responsable administrative d'agence, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT
- **Monsieur DANEY Joël**
Conducteur d'engin forestier, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à LABRIT
- **Madame DUTOYA Nathalie**
Expert PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT
- **Madame GELIS Isabelle**
Assistante sociale, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à MEES
- **Monsieur JBRANE Abderrahim**
Chef d'équipe, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à LIPOSTHEY

- **Monsieur LACOUTURE Jean-Louis**
Adjoint responsable site, ORVIA, VIEILLEVIGNE
demeurant à NERBIS
- **Monsieur LAFERRERE Didier**
Magasinier, CANDIA LONS, LONS
demeurant à AMOU
- **Monsieur LASSUS Patrick**
Chauffeur d'engins, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à BOSTENS
- **Madame MBAYE Sylvie**
Responsable administrative d'agence, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à MONT-DE-MARSAN
- **Madame MONDENX Chantal**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à RION-DES-LANDES
- **Monsieur PLAINO Jean-Louis**
Tractoriste, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à BOSTENS
- **Monsieur TASTET Thierry**
Technicien forestier, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à LOURQUEN

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BERNAD Marie-Claude**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR
- **Monsieur BOUCHET Pascal**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT
- **Madame BOUEILH Lucette**
Ouvrière abattoir, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à COUDURES
- **Madame BUREL Francine**
Secrétaire, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à UCHACQ-ET-PARENTIS
- **Madame CASTAGNET Fabienne**
Ouvrière emballer peseur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- **Madame CAZAUBON Myriam**
Gestionnaire PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à BENQUET

- **Madame CAZAUBON Nicole**
Comptable, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à SAINT-SEVER

- **Monsieur CHEDDAD Jamal**
Aide process appro volailles, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à MONT-DE-MARSAN

- **Monsieur COMMET Eric**
Conducteur d'engin forestier, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à TARTAS

- **Madame COTRET Catherine**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT

- **Madame DELATTRE Isabelle**
Aide process calibrage, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à LARRIVIERE-SAINT-SAVIN

- **Monsieur DESCLAUX Philippe**
Ouvrier abattoir canettes, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- **Madame DUPEYRON Chantal**
Chef équipe abattoir aval, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à MONTAUT

- **Madame DUPOUY Evelyne**
Chef de poste conditionnement, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-SEVER

- **Monsieur DUPRAT Gérard**
Agent commercial, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à SAINT-JUSTIN

- **Madame ESTEFFE Sylvie**
Gestionnaire PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à BORDERES-ET-LAMENSANS

- **Madame FARGETAS Joëlle**
Trieur conditionnement, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à GOUTS

- **Madame FARRE Véronique**
Technicien PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR

- **Madame GALLOIS Sylvie**
Secrétaire service forestier, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
demeurant à LIPOSTHEY

- **Madame GAUZIN Véronique**
Responsable Gestionnaire PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à MONT-DE-MARSAN

- **Madame HUBERT Sylvie**
Trieur conditionnement, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à TARTAS

- **Madame LAFITTE Conception**
Assistante traçabilité stock, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à DUMES

- **Monsieur LAGROULA Jean-Claude**
Employé logistique, CANDIA LONS, LONS
demeurant à PRECHACQ-LES-BAINS

- **Madame LAPEYRE Marie-Hélène**
Assistante bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-SEVER

- **Madame LEGLISE Sylvie**
Ouvrière conditionnement polyvalente, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à LAMOTHE

- **Madame LOUDET Régine**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à BISCARROSSE

- **Madame MALET Liliane**
Trieur conditionnement, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à RION-DES-LANDES

- **Madame MARTINS Sylvie**
Conseiller PSSP, MSA SUD AQUITAINE, SAINT-PIERRE-DU-MONT
demeurant à AURICE

- **Monsieur SIEGRIST Pierre**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à GARROSSE

- **Monsieur TCHA Ndjoua**
Accrocheur quilleur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BERDOYES Didier**
Assistant ressources humaines, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à NARROSSE

- **Madame DARTIGUELONGUE Evelyne**
Ouvrière abattage, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à AUDON

- **Madame DE MIN Bernadette**
Ouvrière emballeur peseur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-SEVER

- **Madame DESTRUHAUT Gisèle**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT

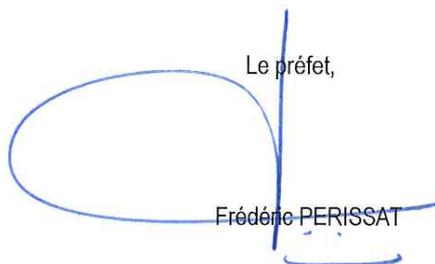
- **Monsieur HAUQUIN Philippe**
Ouvrier abattoir canettes, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à TARTAS

- **Monsieur LECONTE Jean**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE,
BORDEAUX
demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR

- **Monsieur MAISONNAVE Bernard**
Conducteur installation, CANDIA LONS, LONS
demeurant à MAURRIN

- **Monsieur PLANTIER Michel**
Emballleur peseur, LES FERMIERS LANDAIS SAS, SAINT-SEVER
demeurant à SAINT-SEVER

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Frédéric PERISSAT

Préfecture des Landes

40-2017-12-13-001

COMMUNIQUE PRESSE - CDAC du 7 décembre 2017 -



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Actions de l'Etat
et des Collectivités Locales

Bureau des Actions de l'Etat

Affaire suivie par : Sylvie Arriubergé
Tél : 05 58 06 59 55
Mél : sylvie.arriuberge@landes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Au cours de sa réunion du 7 décembre 2017, la commission départementale d'aménagement commercial des Landes a émis un avis favorable pour l'autorisation sollicitée par la SAS Guyenne et Gascogne, sise à BAYONNE (64100) - 60 avenue du Capitaine Resplandy - représentée par son président M. Fabien CIBELLO, en vue d'être autorisée à étendre le supermarché Carrefour Market de 470 m² portant sa surface de vente à 2470 m² ainsi qu'à créer un drive d'une emprise au sol de 67 m² avec deux pistes de ravitaillement, sur la commune de PEYREHORADE, route de Bayonne – RD 817.

La surface de vente totale de l'ensemble commercial sera de 3 270 m².

Mont-de-Marsan, le **13 DEC. 2017**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yves MATHIS



;